

Informations concernant les activités en périodes de vacances scolaires.

Document mis à jour le 1/09/2015

1) Comment nous joindre en périodes de vacances?

De préférence par email à mjantoing@gmail.com (l'adresse est consultée deux fois par jour). Ensuite sur le gsm au 0496/60.79.58.

Si vous souhaitez nous rencontrer, déplacez-vous à la MJ Antoing en regardant quand celle-ci est ouverte sur le planning des activités.

Si vous souhaitez passer au bureau, regardez les heures d'ouverture sur www.mjantoing.be avant de partir de chez vous!

2) Comment inscrire mon ado aux activités?

La date de parution de nos fascicules d'activités est indiquée sur notre site internet www.mjantoing.be. En général le fascicule sort 3 à 4 semaines avant la période de vacances. Nous vous conseillons de vous abonner gratuitement à notre Newsletter.

Vous pouvez inscrire votre jeune de vive voix lors d'un de nos accueils, au bureau, par téléphone, par mail, par Facebook clementinecja (ne nous pouvons pas être tenu responsable si nous ne voyons pas une inscription sur Facebook. Nous ne consultons pas celui-ci tous les jours).

Attention, il y a une date butoir pour les inscriptions!

3) Comment puis-je payer les activités?

Uniquement par virement après avoir reçu obligatoirement une facture de la part d'un animateur. Sur la communication de mon virement, je note le nom et prénom de mon jeune + la tranche de vacances scolaires ou le nom de l'activité.

4) Je ne sais plus si j'ai payé ma facture?

Consultez vos extraits de compte!

Attendez la fin des vacances et contactez-nous par téléphone. La comptabilité est vérifiée deux jours ouvrables après les vacances.

5) Je ne sais plus à quoi j'ai inscrit mon jeune?

Nous vous conseillons vivement de conserver vos factures sur lesquelles les activités de votre jeune sont notées! Celles-ci sont nécessaires au mois de décembre afin que nous complétions les documents de "remboursement" à rentrer à votre mutuelle.

Envoyez-nous un mail à mjantoing@gmail.com ou contactez-nous au 0496/60.79.58

6) Combien de temps ai-je pour payer ma facture?

Pour les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques, la date butoir est notée sur la facture.

Pour les vacances d'été, vous avez jusqu'au 15 septembre maximum.

7) Puis-je payer ma facture en plusieurs fois?

Pour les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques, vous devez payer votre facture en une seule fois.

Pour les vacances d'été, vous pouvez fractionner votre facture en trois paiements.

8) Payer ma facture d'été en plusieurs fois:

Imaginons que je dois payer 150 euros et que je souhaite payer en trois fois.

Virement n°1: je note en communication le nom et prénom de mon jeunes + vacances été partie 1/3

Virement n°2: je note en communication le nom et prénom de mon jeunes + vacances été partie 2/3

Virement n°3: je note en communication le nom et prénom de mon jeunes + vacances été partie 3/3

9) Puis-je décider de ne pas payer ma facture dans sa totalité car mon jeune n'a finalement pas participé à une activité?

Non, vous ne pouvez pas! Vous devez toujours payer une facture éditée dans sa totalité. Nous vous rembourserons la somme qui vous est due dans la semaine qui suit la période de vacances et au mois de septembre pour les vacances d'été.

10) Que se passe-t-il si je ne paie pas ma facture dans les temps.

Vous recevrez un maximum de trois rappels, chacun majorés de 5 euros pour les frais administratifs. Après ces trois rappels, nous faisons appel à un huissier de justice. Dans ce cas la facture pourrait au minimum s'élever à: le montant de la facture + 15 euros de frais administratifs + 250 euros de frais de huissier.

11) Véhicule de l'association

Pour de nombreuses activités, notre association met une camionnette à disposition des jeunes. Ce transport est toujours gratuit! Malheureusement de nombreux jeunes prennent notre véhicule pour une poubelle. A partir du 1/09/2015, nous facturerons des frais de nettoyage aux jeunes qui ne respectent pas ce véhicule.